

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2022-10

Portant approbation du procès verbal de la séance du 07/04/2022

Date de convocation : 13/06/2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;

Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Cœur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;

Excusés

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Jean-Claude DENOS, Commune de Courson-les-Carières ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Alain DE CUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

VU la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne ;

Considérant l'article 13 des statuts précisant que « [Les procès-verbaux des réunions] sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration suivant » ;

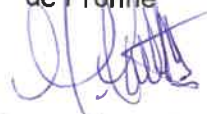
Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint ;

Le président propose au Conseil d'Administration l'approbation du procès verbal de la séance du 07 avril 2022, joint en annexe.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 07 avril 2022 notifié aux membres du Conseil d'administration le 25 avril 2022 et portant :

- sur l'approbation du procès verbal de la séance du 13/12/21 ;
- sur la présentation du rapport d'activité 2021 ;
- sur la présentation du compte de gestion 2021 ;
- sur la présentation du compte administratif 2021 ;
- sur la présentation de l'affectation du résultat 2021 ;
- sur la présentation du budget primitif 2022 ;
- sur les mouvements de personnels au sein de l'Agence ;
- sur la mise à jour du tableau des emplois de l'ATD ;
- sur le renouvellement de la convention RGDP ;

Le Président
de l'Agence technique départementale
de l'Yonne



Jérôme DELAVault

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

05 JUIL. 2022

ARRIVÉE

– Transmis au représentant de l'État le : 05 JUIL. 2022
– Notifié aux intéressés le :

05 JUIL. 2022